

Programme de la Formation

Le paysage des projets d'architecture - Une boîte à outils pour les architectes

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

| Module | Modalité pédagogique | Dates | Lieux |
|---|----------------------|---|---|
| Le paysage des projets d'architecture - Une boîte à outils pour les architectes | Présentiel | jeudi 21 juillet 2022, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30 | CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon |
| | Présentiel | vendredi 22 juillet 2022, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30 | CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon |

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le passage en revue des enjeux de connexion du projet avec son environnement.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Acquérir des connaissances sur les thèmes suivants :

- La topographie
- Gestion des eaux pluviales
- Traitement des limites
- Usages des espaces publics
- Le végétal : éléments de connaissances de ce matériaux vivant dans le projet
- Les revêtements de sol : principaux matériaux à disposition du projet de paysage

PRISE EN CHARGE

Cette formation pourra faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'organisme financeur auprès duquel vous cotisez (FIF PL, OPCO EP, etc.)

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
GHERBI Céline - 06.61.96.33.74 - crepabfc@gmail.com

PUBLIC CIBLE

Architectes dans le cadre de leur pratique de projet dont l'échelle n'autorise pas facilement de recourir aux services d'un paysagistes.

Donc agences de petite taille ou pratique portée sur des situations peu propice à la collaboration avec des paysagistes. Ca ne veut pas dire qu'un paysagiste ne pourrait pas apporter une plus value ni qu'on ne peut pas regretter l'absence d'un professionnel du paysage sur ces projets mais force est de constater que cela n'a pas toujours lieu et que dans ces situations l'acquisition de certains fondamentaux peut permettre d'atténuer les erreurs les plus courantes.

PRÉREQUIS

Les stagiaires doivent être obligatoirement engagés dans une pratique de leur profession d'architecte pour alimenter la formation avec les questions et les points durs qui ponctuent régulièrement leur métier. La formation vise un aspect très concret, les cas de figure analysé doivent faire échos à leur expérience de terrain.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Par des questionnaires à posteriori pour savoir si la formation a permis de faire évoluer les pratiques des stagiaires.

Modalités pédagogiques :

Les formations se déroulent en présentiel ou en distanciel.

Un questionnaire pédagogique est envoyé avant la formation pour recueillir les besoins des stagiaires. Ce questionnaire est envoyé au formateur avant la formation afin qu'il s'adapte aux publics.

Les formations se clôturent par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement de la formation, les activités proposées et l'atteinte des objectifs définis.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Accessibilité aux personnes handicapées : Contactez Céline GHERBI au 06 61 96 33 74 pour trouver une solution adaptée à votre situation.

Suite à l'identification d'un besoin d'adaptation de la formation à un handicap : le lieu, la durée, le déroulé, les supports pédagogiques pourront être adaptés.

Hébergement-transport-restauration :

Consultez notre site internet www.crepabfc.fr (rubrique contact).

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Le paysage des projets d'architecture - Une boîte à outils pour les architectes

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

| Modalité Pédagogique | Dates | Lieux |
|----------------------|---|---|
| Présentiel | jeudi 21 juillet 2022, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30 | CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon |
| Présentiel | vendredi 22 juillet 2022, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30 | CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon |

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Faire un tour d'horizon des enjeux qui touchent aux projets de paysage. En apprécier les ressorts et prendre conscience de la diversité et des répercussions des problématiques attachées à la question du paysage. Construire une base de langage commun permettant de dialoguer avec les acteurs du paysage (paysagistes concepteurs, pépiniéristes, paysagistes entrepreneurs, VRD, maîtrises d'ouvrage...).

Objectifs pédagogiques opérationnels et évaluables

FORMATEUR(S)

VOIRIOT Etienne - ingénieur HES en architecture du paysage

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Présentation PPT de situations de projet et de solutions mise en oeuvre.

Tout l'enjeu est de balayer le plus grand nombre de question de «paysage» se posant aux architectes dans le périmètre restreint de leurs projets

(abords immédiat) sans inculquer de réponse type. Il ne s'agit pas de solutions magiques, toutes faites et interchangeables car le propre du projet de paysage (comme en architecture) est de contextualiser la réponse.

Pour autant il y a des écueils récurrents qu'il convient d'analyser pour orienter vers des attitudes préférables

PROGRAMME

Jour 1 09h00 17h30

08h30 09h00 Accueil

09h00 12h30

Le contexte : passage en revue des enjeux de connexion du projet avec son environnement.

- La topographie : la gestion des pentes, les raccords aux limites de parcelle, les effets de talutage...
- Gestion des eaux pluviales : l'intégration de cette contrainte dans le dessin du projet, différentes façons d'infiltrer l'eau
- Traitement des limites : thème fondamental dans les projets de paysage la conception de la limite exprime le rapport du projet à son contexte
- Usages des espaces publics : souvent peu considéré dans les documents de programmation, les usages de l'espace public sont très souvent portés par le projet de paysage.

12h30 14h00 Déjeuner

14h00 17h30

Le végétal : éléments de connaissances de ce matériaux vivant dans le projet.

- Qualité du substrat : la terre végétale est une ressource précieuse qui conditionne une part importante de la réussite des projets de plantation, sa manipulation, sa préservation voire sa reconstitution doivent se faire avec soin.
- Principe de plantations : le choix en pépinière, le transport, la préparation de la fosse de plantation, les soins divers, se familiariser avec les enjeux d'utilisation du végétal.
- Cycle de vie : les besoins en termes d'exposition, d'entretien...

Jour 2 09h00 17h30

08h30 09h00 Accueil

09h00 12h30

Les revêtements de sol : principaux matériaux à disposition du projet de paysage (1/2)

Les bétons et leurs traitements
Les pierres naturelles
Le bi-couche
Le stabilisé

12h30 14h00 Déjeuner

14h00 15h30

Les revêtements de sol : principaux matériaux à disposition du projet de paysage (2/2)

Les écueils : les demandes récurrentes et les idées reçues auxquelles le concepteur est confronté.

Le bois
L'éclairage
Les écueils : stationnement, jeux pour enfants, prairie fleurie, jardin sans entretien...

15h30 17h30

Exercice de mise en pratique : étude de cas

Support : rapport de jury de concours d'un projet de paysage

Constitution d'équipes pour analyser et retranscrire devant un jury des projets de paysage.

Chaque équipe présente le projet et formule des critiques, indique les limites et les solutions d'amélioration des projets au regard des thèmes abordés précédemment.

L'exercice permet un retour sur les points étudiés lors de la formation et l'approfondissement de certains sujets.

V1 - 19/10/2021

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 56, rue du Transvaal 21000 Dijon
03.39.27.06.12 - crepabfc@gmail.com

FORMATION : Le paysage des projets d'architecture - Une boîte à outils pour les architectes

| Module | Modalité pédagogique | Dates | Lieux |
|---|----------------------|---|---|
| Le paysage des projets d'architecture - Une boîte à outils pour les architectes | Présentiel | jeudi 21 juillet 2022, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30 | CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon |
| | Présentiel | vendredi 22 juillet 2022, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30 | CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon |

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 27/04/2022
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants
- FAFIEC
- FIFPL
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pole emploi Bourgogne Franche-Comté Pole Prestation Formations aides
- POLE EMPLOI DE MACON Pole Prestation Formations aides
- Pôle emploi Plate forme Régional de production Franche Comté
- Pole emploi plateforme régionale Ile-de-France
- UNIFORMATION Bourgogne Franche-Comté
- Uniformation Franche Comté
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

| ADHÉSION ANNUELLE | | | |
|---|--------------|----------------------|---------|
| | Individuelle | 30,00 € | € |
| Module 1 : Le paysage des projets d'architecture - Une boîte à outils pour les architectes | | 14h / 2 jours | |
| Coût pédagogique | Tarif unique | 700,00 € | € |
| | | TOTAL | € |

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

« **A compter du 30 Août 2021**, conformément au plan de réouverture présenté par le Gouvernement (Loi du 31 mai 2021), **le PASS SANITAIRE sera impérativement à présenter à l'entrée des locaux du CREPABFC ou des autres lieux dans lesquels les formations sont dispensées.**

Toute personne ne présentant pas soit le PASS SANITAIRE soit un document s'y substituant (Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, certificat de test négatif de moins de 72h, certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois), ne pourra assister aux formations dispensées en présentiel.

Cette disposition ne s'applique pas aux formations dispensées en distanciel. »

Organisation des formations

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

L'ensemble est à retourner, complété et signé, accompagné du règlement 10 jours avant le début de la session.

Inscription possible ultérieurement, si session confirmée.

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement ou de l'attestation de virement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier vous permettant de faire votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL (libéraux) ou OPCO EP (salarié) :

- Convention de stage
- Programme détaillé des journées de formation

2/ Quelques jours avant le début du stage, le CREPABFC vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ Le stage donne lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue. À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant ainsi que les factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion

ADHESION AU CREPA BFC

L'adhésion **individuelle et annuelle** au CREPA BFC du stagiaire est obligatoire pour suivre toute formation conformément au statut de l'association, la formation étant un droit individuelle.

MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement est à faire parvenir au plus tard lors de la signature de la convention. Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception par l'organisme de formation d'un exemplaire de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du règlement correspondant aux frais d'inscription, de l'adhésion annuelle individuelle du stagiaire et des frais d'organisation (encaissement à l'ouverture du stage).

Par chèque

A l'ordre du: CREPA Bourgogne Franche Comté

Par virement

Références bancaires :

RIB - Banque 10096 – Guichet 18200 – n° compte 00051537401 – Clé 96 CIC CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

IBAN FR76 1009 6182 0000 0515 3740 196 BIC CMCIFRPP

Dans le cas de la *mise en place d'une convention de paiement* avec un Opérateur de compétences (OPCO EP, OPCO Atlas, FIF PL, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

Formation continue :

Toutes nos formations sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

LES REPAS SONT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS. Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

Les formations CREPABFC formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation. Il faut faire votre demande de prise en charge au préalable.

Vous êtes salariés d'agence libérale, OPCO EP (www.opcoep.fr) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du DIF, du Plan de formation validé par votre employeur

Vous êtes architecte Libéral, le FIF PL (www.fifpl.fr) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'une cotisations URSSAF.

Vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.impot.gouv.fr N° Cerfa n°12635*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Vous êtes demandeurs d'emploi, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Sur demande à l'inscription, pour les formations d'une montant supérieur à 300€, le CREPABFC vous offre la possibilité de régler la formation sur plusieurs mois, modalité à voir avec le CREPABFC.

Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à en parler, le CREPABFC peut vous aider. Ensemble, nous trouverons la solution pour vous permettre d'accéder à la formation de votre choix (paiement différé....)